La recentralisation de la PAC, casus belli pour les Régions

vendredi 14 décembre 2018, par lpe

Lors d'un séminaire européen co-organisé ce jeudi à Bordeaux par Régions de France et la Région Nouvelle-Aquitaine, les Régions ont interpellé directement le ministre de l'Agriculture sur le grave danger que représenterait une recentralisation du deuxième pilier de la Politique agricole commune.

« *La décentralisation du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est une ligne rouge dans notre dialogue avec l'Etat. Une recentralisation serait vécue par les Régions comme un casus belli* », a averti le président de Régions de France, Hervé Morin, lors d'un point presse commun avec Alain Rousset, François Bonneau (Centre-Val-de-Loire) et Jean-Pierre Raynaud, président de la Commission Agriculture de Régions de France.
Ouvrant le séminaire en présence du ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, Hervé Morin a rappelé que le président Emmanuel Macron s'était engagé plusieurs fois devant les représentants des Régions à ce que les crédits du FEADER soient totalement décentralisés aux Régions.
Depuis 2014, les Régions assurent la gestion de 95% du FEADER, soit 1,52 milliard d'euros par an pour la transformation des systèmes agricoles, alimentaires et forestiers. Le total de leur budget agricole annuel atteint 2,32 milliards d'euros en incluant le budget propre des Régions. Un euro dépensé par les Régions permet de mobiliser 5 euros de fonds européens.

Pour la prochaine programmation 2021-2027, les Régions, dans un Livre blanc publié pour ce séminaire, demandent à être « *responsables du pilotage, de la mise en œuvre et du paiement des aides relevant de l'actuel périmètre du 2e pilier, en cohérence avec une stratégie nationale véritablement co-construite* ».
Associer les fonds européens et régionaux au service de la transformation de l'agriculture permet de « faire système » et d'être efficace, a expliqué Hervé Morin.
A l'unisson, Alain Rousset a fait valoir que les Régions placent la France « *au-dessus de la moyenne européenne pour la consommation du FEADER* », et que les Régions gèrent « *d'une manière rigoureuse* » le 2e pilier de la PAC, en symbiose avec le monde agricole.
Face à la crise de la ruralité à l'origine en partie du mouvement des gilets jaunes, et au défi de la transformation de l'agriculture, « *la stratégie doit être nationale mais aussi sur chaque territoire de nos Régions* », a approuvé François Bonneau.

En réponse, Didier Guillaume a annoncé un arbitrage d'ici début 2019 du président de la République sur le sujet. Mais le ministre de l'Agriculture ne s'est pas engagé plus avant.
Lors de cette journée de travail en présence de plus de 300 acteurs nationaux et européens, les Régions ont aussi échangé sur les orientations et la mise en œuvre de la future PAC. Elles sont tombées d'accord avec le ministre de l'Agriculture sur le refus d'une baisse des crédits de la PAC après 2020.

Pour mémoire, sur le plan en cours (2014-2020), les fonds européens gérés par la Nouvelle-Aquitaine représentent 2,5 milliards d'euros, dont 1,57 milliard pour le seul FEADER (0,72 milliard pour le FEDER, 0,15 milliard pour le FSE et 0,26 milliard pour le FEAMP).

Plus sur le site des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine : www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr

Photo : Hervé Morin et Alain Rousset. Crédit Région NA. F. Roch